

Exploiter les documents de famille. Contacter tous les membres de la famille et collecter les documents et les photos. Parmi les documents ne pas omettre les faire-part, les enus, les diplômes, les décorations, les livrets de famille, les livrets militaires, les permis de conduire, les cartes d'identité. En faire des copies, si le possesseur ne souhaite pas s'en séparer, ce qui se comprend. Ne pas oublier de collecter les anecdotes que peuvent rapporter oralement vos interlocuteurs. Attention, les souvenirs ne sont pas toujours fiables, ils ont pu être déformés au cours des années.

Sur Généanet. La recherche s'effectue par nom et prénom. On peut affiner la recherche en précisant la commune, le pays, le type d'événement recherché, etc. Dans la formule payante « Premium » la recherche peut s'effectuer par couple. Cette formule donne accès également à certains documents non-consultables dans la formule gratuite.

Sur FILAE. La recherche s'effectue par nom et prénom. On peut affiner la recherche en précisant la commune ou le pays. Dans la formule payante « Premium » La recherche peut s'effectuer par couple. Cette formule donne accès également à certains documents non accessibles dans la formule gratuite.

Sur ces deux sites, vous pouvez créer des alertes. En précisant un nom, le site vous alertera par mail, pour toute mise à jour effectuée sur cette personne, par d'autres généalogistes. À vous de vérifier si elle fait bien partie de votre arbre.

Attention, les informations trouvées sur ces deux sites sont à vérifier en remontant aux actes originaux.

Archives départementales

Chaque site d'archives départementales a sa propre présentation et ses propres moyens de recherches. On y trouve en général :

Les registres de **tables décennales**. Ils peuvent exister à partir de 1792. Ils regroupent par années ou décades, par événement : la liste des personnes concernées avec la date de l'événement et le numéro d'acte. Ce qui facilite la recherche dans le registre d'état civil. C'est également le moyen de vérifier que l'événement a bien eu lieu dans cette commune.

Les **registres paroissiaux** et d'État Civil. Ils sont classés par communes, années et par ordre chronologique des actes. Dans les communes importantes, les registres peuvent être établis par type d'acte. Les renseignements portés sur les actes étaient fonction de l'humeur de l'auteur, en ce qui concerne les registres paroissiaux. Les registres d'État Civil sont plus rigoureux. Voir la fiche, contenus des actes. Une fois l'acte trouvé, vérifié l'exactitude des éléments récoltés précédemment. Vous pouvez en prendre une copie, soit par saisie d'écran, soit par téléchargement, si le site vous le permet.

Les **registres matricules militaires**. Certaines archives ne donnent pas accès aux registres matricules, dans ce cas, on peut y accéder par une autre recherche. L'accès aux registres n'est pas aisé. Il faut connaître le bureau de recrutement, la classe et le matricule de regroupement de la personne recherchée. Par contre, on y trouve les renseignements d'identité, son signalement physique, son niveau d'instruction, ses différentes résidences, son parcours militaire. A partir de ces renseignements, on peut remonter à l'historique de son régiment et découvrir ce qu'il a vécu.

Archives notariales. Elles font quelquefois parties des rubriques, des archives départementales ou communales. Mais tous les notaires n'ont pas versé leurs fonds, il y a des lacunes. L'accès à ces archives permet de retrouver des contrats de mariages, des inventaires après décès, des actes de cessions de biens en cas d'héritage ou de ventes, etc.

Archives communales. Certaines communes ont numérisé leurs archives, on peut y trouver des renseignements complémentaires aux archives départementales. Par ailleurs, pour obtenir des actes d'années plus récentes, vous pouvez adresser une demande écrite. Dans ce cas donner le maximum d'informations que vous avez pour faciliter la recherche. Demander une copie de l'acte et non un extrait.

Mémoire des hommes. Ce site apporte de nombreux renseignements sur les conflits, le parcours des militaires et résistants des différents conflits, les journaux des unités, la marche des régiments, etc. Tous ces éléments permettent de reconstituer en partie la carrière militaire de la personne. L'accès s'effectue en précisant un nom et un prénom. On peut affiner la demande en précisant la date et le lieu de naissance et la ou les bases à interroger.

Cartes postales anciennes. De nombreux sites proposent des cartes postales anciennes. En indiquant le nom d'un village, cela donne accès à toutes les cartes anciennes répertoriées. Cela permet d'illustrer son arbre.

Presses anciennes. Certains titres anciens de presse anciens, régionaux ou nationaux ont été numérisés. Indiquer un titre et une date donne accès à un journal, qui peut se feuilleter. A l'aide de « rechercher sur la page », on peut trouver des informations concernant une personne. Toutefois l'intérêt est limité. On trouve des annonces de ventes de biens, la rubrique d'état-civil, des faits divers, des réussites aux examens, etc.

Gallica. Beaucoup de documents ont été numérisés. Il y a un accès par type de documents, livres, manuscrits, presse et revues, cartes, images, vidéos, etc. La recherche s'effectue sur différents critères.

Registre matricules. L'accès n'est pas aisé. Il est nécessaire de connaître le département et le bureau de recrutement, le matricule de recrutement de la personne. Ce document indique l'identité de la personne, sa présentation physique, son niveau d'instruction, ses différents lieux de résidence, son parcours militaire, ses blessures et décorations éventuellement.

Archives professionnelles. Certaines grandes entreprises, telles que EDF, Gaz, RATP, SNCF, donnent accès au dossier individuels d'anciens collaborateurs. La consultation s'effectue après prise de rendez-vous et sur place.

Associations de généalogie. Il est possible de demander à des associations locales de faire des recherches sur une personne. Dans ce cas adresser une demande écrite. Là également, donner un maximum d'informations.

Attention, toutes ne le font pas. Parfois un service est rendu contre le même service en retour.

Cet inventaire n'est pas exhaustif, il existe d'autres sites, ne pas hésiter à faire des recherches à l'aide de votre moteur de recherche